

Déclaration Annuelle de Données Sociales

TABLEAUX STANDARDS

Validités 2010 à 2012

La Déclaration annuelle de données sociales (Dads) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du Code de la Sécurité Sociale (décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du Code Général des Impôts. Elle contient les informations destinées à l'usage de différentes institutions (URSSAF, CPAM, IRCANTEC, UNEDIC, CNRACL, etc.) et de l'Insee pour l'observation des salaires et du volume de travail associé. Depuis 1993, l'exploitation porte sur l'ensemble des employeurs et de leurs salariés à l'exception des agents de l'État pour lesquels l'Insee utilise une autre source. Au total, l'Insee reçoit et traite 2 millions de déclarations totalisant plus de 40 millions de lignes « salariés ». A partir de 2003, les salariés de l'agriculture et de la sylviculture (divisions NAF rév.2 = 01, 02, 03) sont inclus dans le champ de diffusion. Sont également inclus les salariés des établissements publics ainsi que ceux des industries ou services agricoles même s'ils relèvent du régime social agricole. A partir de la validité 2009, sont ajoutées aux informations issues de la source Dads, celles construites à partir des fichiers de paie des agents de l'État et des fichiers de déclaration des particuliers qui emploient des salariés.

En résumé, à compter de la validité 2009, le champ de diffusion des fichiers Dads Grand Format couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des activités extraterritoriales (division NAF rév.2 = 99).

I - DESCRIPTION DES FICHIERS

A - Fichier du groupe 1 - Répartition par catégorie sociale à une position

Fichier agrégé, contient des tableaux présentant des données en volume (nombre d'heures et nombre de postes) ainsi que la rémunération brute moyenne, ventilées par CS agrégée à un chiffre, déclinés par secteur d'activité, niveau géographique, condition d'emploi et sexe.

Nombre de table SAS : 34

B - Fichier du groupe 2 - Répartition par catégorie sociale à deux positions

Fichier agrégé, contient des tableaux présentant des données en volume (nombre d'heures et nombre de postes) ainsi que la rémunération brute moyenne, ventilées par CS agrégée à deux chiffres, déclinés par secteur d'activité, niveau géographique, condition d'emploi et sexe.

Nombre de table SAS : 16

C - Fichier du groupe 3 - Répartition par âge

Fichier agrégé, contient des tableaux présentant des données en volume (nombre d'heures et nombre de postes) et la rémunération brute moyenne, par tranche d'âge du salarié, déclinés par secteur d'activité, niveau géographique, condition d'emploi et sexe.

Nombre de table SAS : 14

D - Fichier du groupe 4 - Répartition par tranche de taille d'établissement

Fichier agrégé, contient des tableaux présentant des données en volume (nombre d'heures et nombre de postes) ainsi que la rémunération brute moyenne, selon la taille de l'établissement de travail, déclinés par secteur d'activité, niveau géographique, condition d'emploi et sexe.

Nombre de table SAS : 10

E - Fichier du groupe 5 - Distribution du salaire brut

Fichier agrégé, contient des tableaux présentant la distribution (en centiles et quartiles) du salaire brut, déclinée par secteur d'activité, niveau géographique, condition d'emploi et sexe.

Nombre de table SAS : 10

F - Fichier du groupe 6 - Distribution du salaire brut par CS

Fichier agrégé, contient des tableaux présentant la distribution (en centiles et quartiles) du salaire brut, ventilée par CS agrégée à un chiffre, déclinés par condition d'emploi et sexe.

Nombre de table SAS : 6

G - Fichier du groupe 7 - Répartition par PCS

Fichier agrégé, contient des tableaux présentant des données en volume (nombre d'heures et nombre de postes) ainsi que la rémunération brute moyenne versée par PCS, déclinés par condition d'emploi, sexe et âge.

Nombre de table SAS : 6

H - Fichier du groupe 8 - Distribution de la rémunération nette totale

Fichier agrégé, contient des tableaux présentant la distribution du salaire net total moyen des salariés, déclinés par sexe.

Nombre de table SAS : 4

I - Fichier du groupe 9 - Évolution du salaire brut moyen

Fichier agrégé, contient des tableaux présentant l'évolution du salaire brut moyen par CS agrégée à un chiffre, déclinés par secteur d'activité, sexe et condition d'emplois.

Nombre de table SAS : 8

J - Fichier du groupe 10 - Répartition des salariés

Fichier agrégé, contient des tableaux présentant la répartition des salariés par secteur d'activité, sexe, âge et CS agrégée à un chiffre.

Nombre de table SAS : 14

II - DESCRIPTION GENERALE DES TABLEAUX STANDARDS

Les tableaux standards sont de niveau postes et salariés et calculés uniquement sur le champ «privé» (cf. infra pour la définition) de la source DADS Grand Format, depuis la validité 2009. Précédemment, le champ de ces tableaux incluait aussi les fonctions publiques territoriale et hospitalière. Pour les trois validités concernées par cette demande d'archivage, de nombreux changements ont été apportés sur le champ de réalisation de ces tableaux, de manière à les rendre cohérents avec les autres produits de diffusion DADS.

a) Champ

Depuis la validité 2009, le fichier DADS Grand Format produit par l'Insee couvre l'ensemble des employeurs et de leur salariés à l'exception des activités extra territoriales. Il inclut désormais les trois fonctions publiques et les salariés des particuliers employeurs. Cependant, les résultats présentés dans les tableaux standard proviennent d'une exploitation exhaustive et définitive des DADS 2010, 2011 et 2012 sur le champ des salariés du secteur privé et des entreprises publiques.

Champ général

Secteur privé et entreprises publiques (hors trois fonctions publiques), hors activités des ménages en tant qu'employeur, hors agriculteurs salariés et chefs d'entreprises, hors agriculture (à partir de 2011),
Postes non-annexes,
Emplois ordinaires (i.e. hors apprentis, stagiaires et bénéficiaires d'emplois aidés),
Postes avec un nombre d'heures non nul (à partir de 2011),
France entière.

Champs spécifiques pour la validité 2010 :

- Champ A
Lieu de travail
Champ général, hors postes avec un nombre d'heures nul
- Champ B
Lieu de travail
Champ général, hors postes avec un nombre d'heures nul, hors postes à temps non complet
- Champ C
Lieu de travail
Champ général
- Champ D
Lieu de travail
Champ général, hors postes à temps non complet

- Champ S
Lieu de résidence
Champ général (poste principal non annexe)

Champs spécifiques pour la validité 2011 :

- Champ A et C
Lieu de travail
Champ général
- Champ B et D
Lieu de travail
Champ général, hors postes à temps non complet
- Champ S
Lieu de travail
Champ général (poste principal non annexe)

A compter de la validité 2012, il n'y a plus de champs spécifiques.

Les tableaux dont le nom commence par A ou B sont construits à partir du fichier « Postes » et donnent donc des résultats au lieu de travail. L'indicateur de ceux dont le nom commence par A est le salaire brut horaire, tandis que celui de ceux dont le nom commence par B est le salaire brut annuel en équivalent temps plein. Les tableaux dont le nom commence par S sont construits à partir du fichiers « Salariés » et donnent donc des résultats au lieu de résidence.

b) Indicateurs statistiques

Tableaux dont le nom commence par ...	Validité 2010	Validité 2011	Validité 2012
A	<ul style="list-style-type: none"> • Salaire brut horaire moyen • Écart type du salaire brut horaire moyen • Déciles et quartiles du salaire brut horaire moyen • Taux d'évolution du salaire brut horaire moyen • Nombre d'heures salariées dans l'année • Nombre de postes rémunérés dans l'année n • Nombre de postes rémunérés dans l'année n-1 		
B	<ul style="list-style-type: none"> • Salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein • Salaire brut annuel moyen par année-travail • Écart type du salaire brut annuel moyen par année-travail • Déciles et quartiles du salaire brut annuel moyen par année-travail • Taux d'évolution du salaire brut annuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein • Écart type du salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein • Déciles et quartiles du salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein • Taux d'évolution 	<ul style="list-style-type: none"> • Salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein • Écart type du salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein • Déciles et quartiles du salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein

	<p>moyen par année-travail</p> <ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'équivalent temps plein · Nombre d'année-travail(ou année-contrat) · Nombre de postes rémunérés dans l'année n · Nombre de postes rémunérés dans l'année n-1 	<p>du salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein</p> <ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'équivalent temps plein · Nombre de postes rémunérés dans l'année n · Nombre de postes rémunérés dans l'année n-1 	<p>temps plein</p> <ul style="list-style-type: none"> · Taux d'évolution du salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein · Nombre d'équivalent temps plein · Nombre de postes rémunérés dans l'année n · Nombre de postes rémunérés de l'année n-1
C	<ul style="list-style-type: none"> · Salaire brut horaire moyen · Écart type du salaire brut horaire moyen · Déciles et quartiles du salaire brut horaire moyen · Taux d'évolution du salaire brut horaire moyen · Nombre d'heures salariées dans l'année · Nombre de postes rémunérés dans l'année n · Nombre de postes rémunérés dans l'année n-1 		
D	<ul style="list-style-type: none"> · Salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein · Salaire brut annuel moyen par année-travail · Écart type du salaire brut annuel moyen par année-travail · Déciles et quartiles du salaire brut annuel moyen par année-travail · Taux d'évolution du salaire brut annuel moyen · Nombre d'équivalent temps plein · Nombre d'année-travail (ou année-contrat) · Nombre de postes Rémunérés dans l'année n · Nombre de postes rémunérés dans d'année n-1 	<ul style="list-style-type: none"> · Salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein · Écart type du salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein · Déciles et quartiles du salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein · Taux d'évolution du salaire brut Annuel moyen en Equivalent temps plein · Nombre d'équivalent temps plein · Nombre de postes Rémunérés dans l'année n · Nombre de postes Rémunérés dans l'année n-1 	
S	<ul style="list-style-type: none"> · Total des salaires nets(y compris indemnités Assedic) · Revenu salarial moyen 		

	<ul style="list-style-type: none"> · Écart type du revenu salarial moyen · Quartiles, premier et dernier déciles du revenu salarial moyen · Nombre de salariés dans l'année · Total des salaires nets(y compris indemnités Assedic) · Revenu salarial moyen · Écart type du revenu salarial moyen · Quartiles, premier et dernier déciles du revenu salarial moyen · Nombre de salariés dans l'année
--	--

c) Critères de ventilation

Les indicateurs sont ventilés selon les critères suivants :

- géographie :
 - FR : France entière
 - PR : Province (France entière, hors Ile de France)
 - REG : régions
 - DEP : département
- secteur d'activité :
 - A6 ;
 - A17 ;
 - A38 ;
 - A88 ;
 - NAF Rév. 2
- sexe
- condition d'emploi (temps complet / temps non complet)
- profession et catégorie socioprofessionnelle
 - PCS à 1 chiffre, avec distinction ouvriers qualifiés (code 6Q) et non qualifiés (code 6N);
 - PCS à 2 chiffres ;
 - PCS à 4 chiffres.
- taille de l'établissement, établie à partir du nombre de postes non annexes au 31/12 du siret
 - en 4 modalités (TREFF_4) :
 - 1 = moins de 10 postes ou indéterminé ;
 - 2 = 10 à 49 ;
 - 3 = 50 à 499 ;
 - 4 = 500 et plus.
 - en 12 modalités (TREFF_12) :
 - 00 = 0 poste ou indéterminé
 - 01 = 1 à 4 postes ;
 - 02 = 5 à 9 postes ;
 - 03 = 10 à 19 postes ;
 - 04 = 20 à 49 postes ;
 - 05 = 50 à 99 postes ;
 - 06 = 100 à 249 postes ;
 - 07 = 250 à 499 postes ;
 - 08 = 500 à 999 postes ;
 - 09 = 1000 à 1999 postes ;
 - 10 = 2000 à 4999 postes ;
 - 11 = 5000 et plus postes.

- tranche d'âge
 - en 3 modalités (TRAGE_3) :
 - 1 = moins de 26 ans ou indéterminé
 - 2 = de 26 à 49 ans
 - 3 = 50 ans et plus
 - en 12 modalités (TRAGE_12) :
 - 17 = moins de 18 ans ou âge indéterminé
 - 20 = de 18 à 20 ans
 - 25 = de 21 à 25 ans
 - 30 = de 26 à 30 ans
 - 35 = de 31 à 35 ans
 - 40 = de 36 à 40 ans
 - 45 = de 41 à 45 ans
 - 50 = de 46 à 50 ans
 - 55 = de 51 à 55 ans
 - 60 = de 56 à 60 ans
 - 65 = de 61 à 65 ans
 - 80 = 65 ans et plus

d) Convention de nommage

Avant 2010, les noms de tableaux étaient de la forme xy_zz_gnn ; à partir de la validité 2010,

les noms de tableaux sont de la forme xyzggn. Dans les deux cas, on a :

- x = le type d'indicateur statistique
 - A : le salaire brut horaire
 - B : le salaire brut en équivalent temps plein
 - S : le salaire net
- y = le type de données :
 - V : tableau avec données en volume
 - Q : tableau avec quantiles
 - E : tableau avec évolution n/n-1
- zz = critères autres que géographie et activité
 - C1 = ventilation par cs1
 - CS2 = ventilation par cs2
 - PCS = ventilation par PCS
 - A3 = ventilation par tranche d'âge en 3 modalités
 - A12 = ventilation par tranche d'âge en 12 modalités
 - T4 = ventilation par tranche d'effectif en 4 modalités
 - T12 = ventilation par tranche d'effectif en 12 modalités
- g = critère géographique
 - d = ventilation par département
 - r = ventilation par région
 - p = tableaux province (France hors Île-de-France)
- f : tableaux France entière
- nn = niveau de nomenclature d'activité
 - 732 = niveau NAF
 - 88 = niveau A88 de la NAF

38 = niveau A38 de la NAF

17 = niveau A17 de la NAF

6 = niveau A6 de la NAF

A partir de 2003, on compte 4 exceptions à ces règles de nommage :

- le tableau AV_C1X_D38 (respectivement BV_C1X_D38) est bien calculé sur le champ A (respectivement B) et présente des données en volume ventilées par CS1, département et A38, mais pas par condition d'emploi et sexe.
- le tableau AV_D38 (respectivement BV_D38) est calculé sur le champ A (respectivement B) et présente des données en volume ventilées par département, A38, condition d'emploi et sexe.

III - PARTICULARITES PROPRES A CHAQUE VALIDITE

1. Tableaux standards de la validité 2010

A partir de la validité 2009, le champ retenu pour les tableaux standards correspond à celui de l'Insee Première publié annuellement, à savoir celui du « secteur privé et des entreprises publiques » :

- ==> par rapport aux validités antérieures, on a donc une rupture de champ puisque les fonctions publiques territoriale et hospitalière ne sont plus prises en compte ;
- ==> par rapport au fichier détail « postes » ou « salariés » qui incluent désormais tous les salariés, les tableaux excluent les trois fonctions publiques et les particuliers employeurs.

Par ailleurs, les tableaux faisant intervenir la PCS à 4 chiffres ne sont désormais plus restreints aux seuls établissements de 20 salariés et plus : plus aucune exclusion n'est faite, tous les établissements participent au calcul.

2. Tableaux standards de la validité 2011

Afin de rendre le champ de diffusion des tableaux standards plus cohérents avec celui de l'Insee Première et de l'Insee Résultats, des modifications ont été apportées pour la validité 2011, par rapport à ce qui a été fait pour la validité 2010 :

- ==> la méthode de calcul du salaire brut en équivalent plein a été modifiée. Désormais, pour les postes à temps complet, le salaire brut annuel en équivalent temps plein est égal au salaire brut annuel par année travail. Ainsi, le salaire brut en équivalent temps plein présenté dans les tableaux du champ B et D de 2011 correspond bien au même concept que le salaire brut annuel par année-travail des validités précédentes;
- ==> le secteur agricole a été retiré du champ des tableaux ;
- ==> les tables par PCS ne prennent plus en compte les postes dont le nombre d'heures est nul. Ainsi, il n'y a plus de distinction entre les champs A et C et les champs B et D.

Attention : certaines PCS pour lesquelles il est autorisé de déclarer un nombre d'heure nul peuvent être sous représentées. Il s'agit des PCS suivantes : 352A, 463A, 463B, 463C, 463D, 463E, 467C, 464A, 563A, 563B, 564A et 564B.

3. Tableaux standards de la validité 2012

Tous les tableaux sont désormais déclinés par condition d'emploi (temps complet / temps non complet), excepté les tableaux AV_C1X_D38 et BV_C1X_D38. Ainsi, le salaire brut en équivalent temps plein est disponible pour l'ensemble des postes.

IV - LES TABLEAUX STANDARDS DANS L'OFFRE DE DIFFUSION DADS GRAND FORMAT

- Tableaux standards et tableaux Insee Résultats

Les tables proposées dans l'Insee Résultat « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en aaaa », mises à disposition du grand public sur internet sont construites à partir des tableaux standards et couvrent donc le même champ. Pour les validités 2010 et 2011, les tableaux T201 à T206 et T401 à T407 portent uniquement sur les postes à temps complet. A partir de la validité 2012 toutes les tables sont déclinées par condition d'emploi : les tableaux restreints aux postes à temps complet sont supprimés mais ils peuvent être déduits à partir des autres tables. Le tableau suivant donne la correspondance tableaux standards / tableaux Insee Résultats, par validité.

Validités 2010 et 2011

Insee Résultat 2010 et 2011	Titre	Tableaux standards 2010 et 2011
T101	Salaire brut horaire, par âge et catégorie socioprofessionnelle simplifiée	AVC1A12F38
T102	Salaire brut horaire, par secteur et catégorie socioprofessionnelle simplifiée	AVC1F6 AVC1F17 AVC1F38 AVC1F88
T103	Salaire brut horaire, par secteur détaillé	AVC1F732
T104	Salaire brut horaire, par taille de l'établissement	AVT12F38
T105	Évolution du salaire brut horaire, par secteur	AEC1F38
T106	Salaire brut horaire, par âge et PCS	CVPCSF
T201	Salaire brut en équivalent temps plein (ou brut annuel) des postes à temps complet, par âge et catégorie socioprofessionnelle simplifiée	BVC1A12F38
T202	Salaire brut en équivalent temps plein (ou brut annuel), par secteur et catégorie socioprofessionnelle simplifiée	BVC1F6 BVC1F17 BVC1F38 BVC1F88
T203	Salaire brut en équivalent temps plein (ou brut annuel) des postes à temps complet, par secteur détaillé	BVC1F732
T204	Salaire brut en équivalent	BVT12F38

	temps plein (ou brut annuel) des postes à temps complet, par taille de l'établissement	
T205	Évolution du salaire brut en équivalent temps plein (ou brut annuel) des postes à temps complet, par secteur	BEC1F38
T206	Salaire brut en équivalent temps plein (ou brut annuel) des postes à temps complet, par âge et PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle)	DVPCSA3F
T301	Salaire brut horaire, par catégorie socioprofessionnelle (détaillée et simplifiée), région et département	AVCS2R6 AVC1R6 AVCS2D6 AVC1D6
T302	Salaire brut horaire, par secteur d'activité, région et département	AVC1R6 AVC1D6 AVC1R17 AVC1D17
T303	Salaire brut horaire, par tranche d'effectif simplifiée et région	AVT4R38
T304	Salaire brut horaire, par tranche d'âge simplifiée, catégorie socioprofessionnelle simplifiée et région	AVC1A3R6
T305	Distribution des salaires bruts horaires, par catégorie socioprofessionnelle simplifiée et région	AQC1R
T306	Évolution du salaire brut horaire, par région et département	AEC1R AEC1D
T307	Salaire brut horaire, par PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) et région	CVPCSR
T401	Salaire brut en équivalent temps plein (ou brut annuel) des postes à temps complet, par catégorie socioprofessionnelle (détaillée et simplifiée), région et département	BVCS2R6 BVC1R6 BVCS2D6 BVC1D6
T402	Salaire brut en équivalent temps plein (ou brut annuel) des postes à temps complet, par secteur d'activité, région et département	BVC1R6 BVC1D6 BVC1R17 BVC1D17
T403	Salaire brut en équivalent temps plein (ou brut annuel), par tranche d'effectif simplifiée et région	BVT4R38
T404	Salaire brut en équivalent temps plein (ou brut annuel) des postes à temps complet, par tranche d'âge simplifiée, catégorie socioprofessionnelle simplifiée et région	BVC1A3R6
T405	Distribution des salaires bruts	BQC1R

	en équivalent temps plein (ou brut annuel) des postes à temps complet, par catégorie socioprofessionnelle simplifiée et région	
T406	Évolution du salaire brut en équivalent temps plein (ou brut annuel) des postes à temps complet, par région et département	BEC1R BEC1D
T407	Salaire brut en équivalent temps plein (ou brut annuel) des postes à temps complet, par PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) et région	DVPCSR

Validités 2012

Tables Insee Résultat		Tableaux standards
T101	Salaire brut horaire, par âge et catégorie socioprofessionnelle simplifiée	AVC1A12F38
T102	Salaire brut horaire, par secteur et catégorie socioprofessionnelle simplifiée	AVC1F6 AVC1F17 AVC1F38 AVC1F88
T103	Salaire brut horaire, par secteur détaillé	AVC1F732
T104	Salaire brut horaire, par taille de l'établissement	AVT12F38
T105	Évolution du salaire brut horaire, par secteur	AEC1F38
T106	Salaire brut horaire, par âge et PCS	AVPCSF
T201	Salaire brut en équivalent temps par âge et catégorie socioprofessionnelle simplifiée	BVC1A12F38
T202	Salaire brut en équivalent temps par secteur et catégorie socioprofessionnelle simplifiée	BVC1F6 BVC1F17 BVC1F38 BVC1F88
T203	Salaire brut en équivalent temps plein par secteur détaillé	BVC1F732
T204	Salaire brut en équivalent temps par taille de l'établissement	BVT12F38
T205	Évolution du salaire brut en équivalent temps plein par secteur	BEC1F38
T206	Salaire brut en équivalent temps plein par âge et PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle)	BVPCSA3F
T301	Salaire brut horaire, par catégorie	AVCS2R6 AVC1R6

	socioprofessionnelle région et département	AVCS2D6 AVC1D6
T302	Salaire brut horaire, par secteur d'activité, région et département	AVC1R6 AVC1D6 AVC1R17 AVC1D17
T303	Salaire brut horaire, par tranche d'effectif simplifiée et région	AVT4R38
T304	Salaire brut horaire, par tranche d'âge simplifiée, catégorie socioprofessionnelle simplifiée et région	AVC1A3R6
T305	Distribution des salaires bruts horaires, par catégorie socioprofessionnelle simplifiée et région	AQC1R
T306	Évolution du salaire brut horaire, par région et département	AEC1R AEC1D
T307	Salaire brut horaire, par PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) et région	AVPCSR
T401	Salaire brut en équivalent temps, par catégorie socioprofessionnelle (détaillée et simplifiée), région et département	BVCS2R6 BVC1R6 BVCS2D6 BVC1D6
T402	Salaire brut en équivalent temps, par secteur d'activité, région et département	BVC1R6 BVC1D6 BVC1R17 BVC1D17
T403	Salaire brut en équivalent temps, par tranche d'effectif simplifiée et région	BVT4R38
T404	Salaire brut en équivalent temps plein, par tranche d'âge simplifiée, catégorie socioprofessionnelle simplifiée et région	BVC1A3R6
T405	Distribution des salaires bruts en équivalent temps plein par catégorie socioprofessionnelle simplifiée et région	BQC1R
T406	Évolution du salaire brut en équivalent temps plein par région et département	BEC1R BEC1D
T407	Salaire brut en équivalent temps plein, par PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) et région	BVPCSR

**- Tableau de synthèse des champs des différents produits de diffusion DADS
Grand Format**

Champ	Insee Première 2010, 2011 et 2012	Insee Résultat ou Tableaux std 2010	Insee Résultat ou Tableaux std 2011 et 2012	Fichiers détails super anonymisés 2010, 2011 et 2012
Activité - privé et entreprises publiques - secteur public - secteur agricole - activités des ménages	Inclus Exclu Exclu Exclu	Inclus Exclu Inclus Exclu	Inclus Exclu Exclu Exclu	Inclus Inclus Inclus Inclus
Type de postes - ordinaires - non annexes - annexes - apprentis, stagiaires, emplois aidés - postes à nombre d'heures nul - agriculteurs salariés - chefs d'entreprise salariés	Inclus Inclus Exclu Exclu** Exclu Exclu Inclus	Inclus Inclus Exclu Exclu Exclu * Exclu Exclu	Inclus Inclus Exclu Exclu Exclu Exclu Exclu	Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus

* sauf tableaux par PCS

** sauf pour l'Insee première 2012 dans lequel les emplois aidés sont inclus